



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Appel à projets 2026

Collèges et lycées

« Cordées de la Réussite »

Année scolaire 2026-2027



Avril 2026

Table des matières :

I. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

II. CONTEXTE RÉGIONAL DE L'APPEL À PROJETS 2026

III. CRITÈRES DE FINANCEMENT DES PROJETS EN 2026-2027

IV. CALENDRIER

V. BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES EN 2025-2026

Annexes :

Annexe 1 : Guide de dépôt des dossiers sur la plateforme « Mes démarches simplifiées » - Pour les collèges et lycées

Annexe 2 : Liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Guyane

Annexe 3 : Fiche1 - Bilan d'activités et financier 2025-2026

Annexe 4 : Fiche 2 - Projet d'activités 2026-2027

Annexe 5 : Fiche 3 - Ressources et budget prévisionnel 2026-2027

I. DESCRIPTION DU DISPOSITIF – CADRE NATIONAL

Lancées en 2008 par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Secrétaire d'État en charge de la politique de la ville, les Cordées de la Réussite, véritable levier en faveur de **l'égalité des chances** visent à permettre aux élèves bénéficiaires d'aller au bout de leurs aspirations et potentialités. Elles ont pour objectif d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux études supérieures, notamment dans des filières sélectives.

Également, dans l'objectif d'accompagner les transformations liées à la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, à la revalorisation de la voie professionnelle, ainsi que celles liées à la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants, l'instruction interministérielle du 27 août 2020 fusionne « **les Cordées de la Réussite** » et « **les parcours d'excellence** » en un seul dispositif sous l'appellation « **Cordées de la Réussite** » depuis 2020-2021. Le but est de créer un continuum d'accompagnement de la classe de 4ème au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur pour les collégiens et lycéens issus de milieux modestes.

Une cordée de la réussite repose sur un partenariat entre, d'une part, une « **tête de cordée** » un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, écoles du supérieur, écoles de la fonction publique...) ou un lycée comportant une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ou une section de technicien supérieur (STS) et, d'autre part, des **établissements dits « encordés »** (collèges, lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle).

Ce dispositif, ouvert à toutes et tous dès la classe de 4ème, a pour ambition de s'adresser à des collégiens et lycéens scolarisés dans les établissements encordés qui, en raison de leur origine sociale ou territoriale, brident leur ambition scolaire ou ne disposent pas des clés pour s'engager avec succès dans une formation longue. **L'identification des candidats bénéficiaires ne doit pas cibler seulement les élèves les plus brillants scolairement.** Le dispositif doit par ailleurs être pleinement inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap.

Les projets devront viser **prioritairement** :

- les élèves scolarisés en **réseaux d'éducation prioritaire (REP / REP +)** ou **résidant en quartiers prioritaires de la ville** ;
- les collégiens et lycéens de **zone rurale et isolée** dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par **l'éloignement des grandes métropoles** ;
- **les lycéens de la voie professionnelle** qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus **personnalisés et progressifs** ;
- **les lycéens des séries générales et technologiques** qui doivent aussi être accompagnés pour réussir leur **projet de parcours**

L'ensemble des projets se traduira par la mise en œuvre d'actions significatives permettant le changement des représentations et la lutte contre les idées reçues relatives à

l'orientation scolaire et professionnelle. Ces actions se dérouleront sur toute l'année scolaire avec les élèves des collèges ou lycées partenaires et concerneront notamment :

- **Des actions d'accompagnement à l'orientation**, par exemple via des rencontres et des présentations de métiers ou de filières d'études, la promotion de la mixité femme-homme dans les champs de formation ou professionnels ou des visites d'établissements d'enseignement supérieur
- **Des actions de tutorat et/ou de mentorat**, qui se définissent comme des actions mises en œuvre pour permettre un accompagnement individualisé des élèves au travers de séances de tutorat individuelles ou collectives. Elles doivent se faire en parfaite collaboration avec les professeurs des établissements encordés
- **Des actions éducatives ;**
- **Des actions d'ouverture sociale et culturelle ;**
- **Des projets favorisant la continuité des parcours**, qui assurent un continuum d'accompagnement de la classe de 4ème au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Le développement des outils numériques pourra utilement être renforcé pour mieux préparer l'ensemble des élèves aux usages du numérique et conforter les actions d'éducation aux médias.

Les projets s'appuieront sur un partenariat territorialisé et un principe de solidarité entre établissements, ainsi qu'une dynamique d'intensification des liens entre l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, le monde professionnel et la communauté éducative toute entière. Ainsi, des entreprises, des administrations, des associations et des collectivités territoriales peuvent être impliquées dans la démarche.

II. CONTEXTE RÉGIONAL DE L'APPEL À PROJETS 2026-2027

En Guyane, un comité régional de pilotage et de suivi assure le pilotage des cordées de la réussite sous l'autorité du Recteur de Région académique et du Préfet de Région.

Depuis 2022, le dispositif s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets commun à tous les financeurs à l'échelle de la Guyane pour soutenir ensemble et en complémentarité les demandes de financement des Cordées de la Réussite. Le pilotage régional, notamment dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire (PEDT), représente une opportunité de développement de la couverture territoriale du dispositif.

L'académie de Guyane est, en quasi-totalité, placée en éducation prioritaire renforcée avec **34 collèges publics**, incluant également les **29 quartiers politique de la ville (QPV)** de la région.

En matière d'orientation, la poursuite vers la voie professionnelle en fin de 3e est préférée par les familles, bien que l'entrée en 2nde générale et technologique progresse. Par ailleurs, les formations d'enseignement supérieur courtes sont encore préférées aux formations longues. L'offre de formation locale s'étoffe afin de permettre à un plus grand nombre d'accéder à un niveau d'études sur le territoire de niveau V.

Au regard du contexte territorial les cordées de la réussite sont une opportunité pour aller plus loin dans la **mobilisation** des établissements supérieurs, pour intégrer le plus grand nombre d'élèves dans ce dispositif, pour promouvoir la poursuite d'études et la réussite dans l'enseignement supérieur des collégiens et lycéens issus de milieux populaires.

Les cordées de la réussite visent à faire de l'**accompagnement à l'orientation** une réelle politique de l'égalité des chances, afin d'accroître l'ambition scolaire et élargir le champ des possibles des jeunes collégiens et lycéens.

III. CRITÈRES DE FINANCEMENT DES PROJETS EN 2026-2027

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre global des Cordées de la Réussite présenté dans la première partie du présent appel à projets.

Toutefois, chaque financeur a des critères de financement spécifiques :

Sources et critères de financement	
Rectorat (crédits MENJS et crédits MESRE)	
En termes de méthodologie, les projets devront présenter :	
1. Le détail des actions envisagées, des publics concernés et des partenariats.	
2. Un système d'autoévaluation pour mettre en perspective les impacts du projet mené.	

IV – CALENDRIER 2026

27/04/26	Publication de l'appel à projet sur le site de l'Académie de Guyane et sur celui de la Préfecture https://www.ac-guyane.fr/les-cordees-de-la-reussite-122905
13/05/26	Date limite de dépôt des projets https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/550eed0c-4d79-4627-a159-38d41b844b16
01/09/26	Mise en œuvre des Cordées de la Réussite

Étape 1 - Dépôt des dossiers

Sont éligibles au présent appel à projets les **établissements du second degré qui mènent une action dans le cadre du référentiel des Cordées.**

**Un formulaire en ligne de demande doit être complété dans l'application
« Mes démarches simplifiées »**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/550eed0c-4d79-4627-a159-38d41b844b16>

avant le 13 mai 2026 dernier délai.

Pièces justificatives demandées à insérer :

- Fiche Word 1 : Projet d'activités si poursuite de projet
- Fiche Excel 2 : Projet financier
- RIB de l'établissement

Étape 2 - Validation des projets

Les projets présentés doivent se faire en lien avec un ou des établissements partenaires.

Les projets seront validés par le comité de pilotage du rectorat. Un retour sera fait début juin 2026.

Étape 3 – Matérialisation de la demande de financement

Les crédits mobilisables proviennent du ministère. Les principaux financeurs des Cordées de la réussite sont l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le Ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation.

V – BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES EN 2025-2026

Si votre demande de financement porte sur le renouvellement d'un projet déployé durant l'année scolaire 2025/2026, un bilan sera demandé, lors du dépôt de la demande, par les administrations concernées afin d'apprécier l'intérêt de renouveler l'action.

Cette étape est obligatoire pour instruire les demandes et se base sur la « fiche bilan » jointe à cet appel à projet (cf. *fiche bilan en annexe 3*).

Un bilan sera exigé sur les fonds attribués.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, MERCI DE
CONTACTER :**

Rectorat de Guyane :

David.Lepers@ac-guyane.fr
Dominique.Berleux@ac-guyane.fr
Audree-Eugenie.Champlain@ac-guyane.fr
Corinne.Neuville@ac-guyane.fr